



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
26 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Septième session

Genève, 6-8 mai 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre

#### Note du secrétariat de la CNUCED

##### *Résumé*

Il est essentiel d'améliorer la préparation au numérique afin de réduire les disparités actuelles et de faire profiter un plus grand nombre de la transition numérique. Dans la présente note, il est question des principaux obstacles que les pays en développement rencontrent lorsqu'ils veulent participer au commerce électronique et à l'économie numérique et de l'importance des évaluations factuelles des écosystèmes nationaux et régionaux, en ce qu'elles constituent des bases solides pour l'élaboration de cadres stratégiques en faveur d'un développement inclusif du commerce électronique. Forte de son expérience, la CNUCED examine les outils et les bonnes pratiques à l'œuvre. Elle souligne la nécessité d'associer diverses parties prenantes, dont les institutions publiques nationales, les partenaires de développement et les bureaux des coordonnateurs régionaux, aux réformes en faveur du commerce électronique. En outre, elle réfléchit à la manière dont la coopération internationale pourrait aider les pays en développement à tirer le meilleur parti du commerce électronique et montre l'intérêt d'activités de collaboration, de partenariats internationaux et d'échanges de connaissances efficaces.



## Introduction

1. À l'issue d'une procédure d'approbation tacite, conclue le 16 juin 2023, les membres du Conseil du commerce et du développement ont décidé que le thème de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait « Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre »<sup>1</sup>.
2. Le thème retenu est d'actualité, car le commerce électronique et l'économie numérique se développent de différentes manières selon le niveau de développement et le degré de préparation au numérique des pays. À l'heure où l'économie et la société se numérisent, il est important de résorber les fractures numériques pour éviter qu'elles n'aggravent les inégalités économiques. En 2021, les ventes en ligne des entreprises des pays développés et des pays en développement ont avoisiné 23 000 milliards de dollars, ce qui représente 70 % du produit intérieur brut (PIB) mondial<sup>2</sup>.
3. Le commerce électronique peut être défini comme la vente ou l'achat d'un bien ou d'un service au moyen de réseaux informatiques et selon des méthodes spécifiquement conçues pour la réception ou le passage de commandes<sup>3</sup>. Le commerce numérique peut être défini comme l'ensemble des commandes et des livraisons effectuées par voie numérique au niveau international<sup>4</sup>. Il renvoie au commerce électronique international. Selon les données disponibles, environ 20 % des ventes en ligne sont effectuées à l'international, mais cette proportion varie beaucoup d'un pays à l'autre<sup>5</sup>.
4. Les pays en développement ont tout à gagner de la croissance du commerce électronique et de l'économie numérique. Le numérique peut être un facteur de croissance économique, de productivité et d'innovation, générer des gains d'efficacité à grande échelle, créer des emplois, et lever les obstacles géographiques et physiques à l'accès aux marchés régionaux et mondiaux. Autrement dit, il peut contribuer à un développement inclusif. Cependant, certains pays peinent à suivre le rythme de la transition numérique et à s'adapter aux changements sociaux et économiques qui l'accompagnent. Ces fractures numériques, qui se creusent, risquent de laisser nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), un peu plus de côté. Depuis 2010, les PMA ont vu diminuer leur part dans les exportations mondiales de services pouvant être fournis par voie numérique, tout comme leur part dans le commerce mondial des services. Étant donné que les consommateurs s'attendent de plus en plus à obtenir les services dont ils ont besoin par voie numérique, il importe que les PMA renforcent leurs capacités pour satisfaire à cette demande<sup>6</sup>.
5. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique offre aux États membres, aux experts et à d'autres parties prenantes un cadre de dialogue, de partage des connaissances et de réflexion sur les meilleurs moyens de rendre le commerce électronique et l'économie numérique profitable à tous. Dès sa première session, en 2017, il a contribué au débat mondial sur les enjeux numériques nouveaux et émergents, notamment sur les questions relatives à la gouvernance des données, à la création de valeur dans l'économie numérique et aux gains de développement tirés du commerce électronique en temps de crise. À sa septième session, au cours de laquelle les participants seront invités à échanger des données d'expérience et à proposer des moyens d'accélérer la préparation au numérique, il s'emploiera à déterminer comment les évaluations des écosystèmes de commerce électronique pourraient déboucher sur une plus grande mobilisation politique et sur la mise en œuvre de stratégies et de mesures pertinentes aux niveaux national et régional. Les recommandations formulées à l'issue de la session seront examinées au cours de réunions intergouvernementales, notamment la session du Conseil du commerce et du développement

<sup>1</sup> TD/B/70/4.

<sup>2</sup> CNUCED, à paraître, « Estimates of business e-commerce sales and the role of online platforms », *Technical Notes on ICT for Development*.

<sup>3</sup> Voir <https://www.oecd.org/sdd/its/handbook-on-measuring-digital-trade.htm>.

*Note* : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en février 2024.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Voir <https://unctad.org/publication/measuring-value-e-commerce>.

<sup>6</sup> Voir <https://unctad.org/news/digitally-deliverable-services-boom-risks-leaving-least-developed-countries-behind>.

et la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et pourront alimenter les débats régionaux et mondiaux, notamment en lien avec le pacte numérique mondial.

6. Compte tenu de ce qui précède, la présente note porte sur les principaux obstacles à la préparation au numérique (sect. I), les outils et les bonnes pratiques à privilégier pour réaliser une étude diagnostique de l'écosystème du commerce électronique, élaborer des cadres stratégiques et mener plus efficacement les réformes nécessaires (sect. II), la manière dont la coopération internationale peut aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique (sect. III), le rôle des partenariats et de la coordination dans l'accélération de la préparation au numérique (sect. IV).

7. La présente note a été établie à partir des questions d'orientation ci-après, que les membres du Conseil du commerce et du développement ont approuvées à l'issue d'une procédure d'approbation tacite conclue le 16 juin 2023 :

a) Quels sont les principaux obstacles que les pays en développement doivent surmonter pour participer au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer profit ?

b) Quels sont les bonnes pratiques et les outils à privilégier pour que des mesures de nature à lever les principaux obstacles soient mises en œuvre au niveau des pays ? Quel est le rôle des administrations nationales, des organismes publics, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des autres acteurs dans ce processus ?

c) Comment la coopération internationale peut-elle aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique ?

d) Comment les partenariats internationaux et les activités coordonnées à des fins de coopération numérique peuvent-ils accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ?

## **I. Principaux obstacles rencontrés par les pays en développement lorsqu'il s'agit de participer au commerce électronique et à l'économie numérique et d'en tirer parti**

8. Pour que la transition numérique soit pleinement profitable, la connectivité n'est pas le seul élément à prendre en considération. La préparation au numérique, préalable à toute participation au commerce électronique et à l'économie numérique, est une entreprise complexe et multidimensionnelle. Elle est particulièrement difficile dans les pays dont le niveau de développement économique est relativement faible et elle fait intervenir un certain nombre de facteurs interdépendants, que la CNUCED a mis en évidence et dont certains sont décrits dans la présente section<sup>7</sup>.

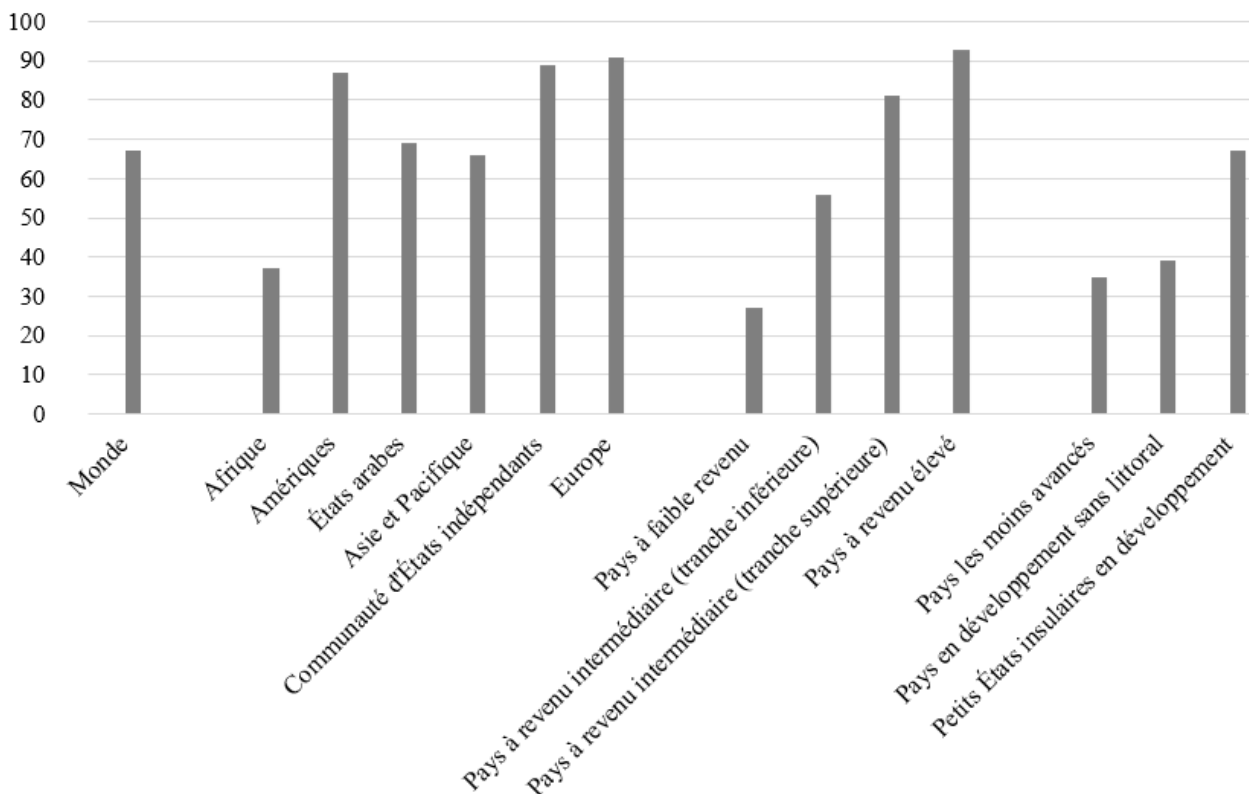
### **A. Infrastructures et services liés aux technologies de l'information et de la communication**

9. Dans la majorité des pays en développement, en particulier dans les pays sans littoral et les PMA, l'adoption généralisée du numérique est freinée par le manque d'électricité pour les infrastructures, car les pannes de courant sont fréquentes et les réseaux d'alimentation inconstants, et par l'insuffisance et le coût élevé de l'accès à Internet, notamment dans les

<sup>7</sup> CNUCED, 2015, *Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.15.II.D.1, New York et Genève) ; CNUCED, 2019, *Rapport sur l'économie numérique 2019 : Création et captation de valeur – Incidences pour les pays en développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.19.II.D.17, Genève) ; évaluations par la CNUCED de l'état de préparation au commerce électronique, disponibles à l'adresse [https://unctad.org/publications-search?f\[0\]=product%3A603](https://unctad.org/publications-search?f[0]=product%3A603).

zones rurales. En 2023, 33 % de la population mondiale n’était pas connectée à Internet (fig. 1). La proportion de la population sans accès à Internet était de 7 % dans les pays à revenu élevé et de 73 % dans les pays à faible revenu. Beaucoup de gens ne possèdent pas d’ordinateur ou de smartphone pour des raisons financières et, partant, ne savent pas bien utiliser les appareils numériques et les services qui leur sont associés.

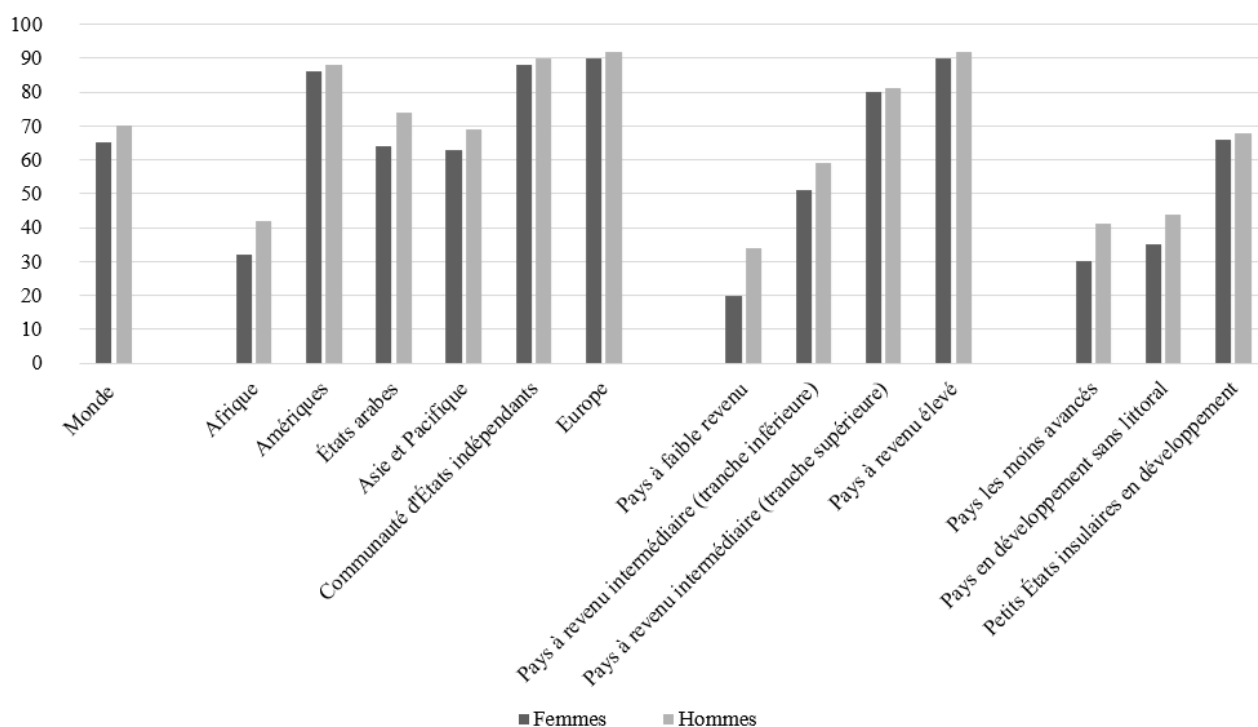
Figure 1  
**Pourcentage d’internautes, par région et niveau de revenu, 2023**



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d’après des données de l’Union internationale des télécommunications.

10. Dans certaines régions, les inégalités numériques fondées sur le genre sont notables. En 2023, on dénombrait 244 millions d’internautes de plus parmi les hommes au niveau mondial. Dans les pays à faible revenu, un cinquième des femmes avait accès à Internet, contre un tiers des hommes (fig. 2). Les inégalités numériques restent également marquées entre les zones urbaines et les zones rurales.

Figure 2  
**Pourcentage d'internautes, par région et niveau de revenu, 2023**



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des données de l'Union internationale des télécommunications.

## B. Facilitation du commerce et logistique

11. Dans de nombreux pays à faible revenu, les transactions électroniques s'effectuent principalement sur le marché intérieur, compte tenu des différents obstacles au commerce international. Dans les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le taux d'application des mesures de facilitation du commerce numérique et durable est compris entre 53 et 61 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale, établie à 69 %<sup>8</sup>. La mauvaise qualité de leurs infrastructures et leur manque de capacités et de ressources font des PMA le groupe de pays le plus vulnérables. Dans les pays en développement sans littoral, le manque d'accès direct à la mer rend la logistique commerciale plus complexe et plus onéreuse. Dans les petits États insulaires en développement, les coûts élevés des communications et de la logistique freinent la participation au commerce international. En outre, le commerce électronique fait l'objet de nouvelles exigences – de vitesse, d'échelle, de fréquence, de fiabilité, de transparence, de suivi des envois et d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) – qui peuvent compromettre sensiblement la fluidité du transport des marchandises et des activités transfrontières. La facilitation du commerce influe directement sur trois éléments déterminants dans la réussite du commerce électronique en tant que modèle économique, à savoir les frais d'expédition, les délais d'expédition et la logistique inverse, c'est-à-dire la facilité des échanges et des retours. Ces trois éléments influent eux-mêmes beaucoup sur les prix supportés par les utilisateurs finaux. L'inefficacité des réseaux de transport et des systèmes d'adressage augmente le coût de livraison des marchandises et nuit au respect des délais. Enfin, si elles s'en tiennent aux procédures traditionnelles, les administrations douanières peuvent être dépassées par le grand nombre de petits colis à traiter, qui résulte de la facilité à commander sur les plateformes de commerce électronique.

<sup>8</sup> Voir <https://www.untfsurvey.org/report>.

## C. Systèmes de paiement numérique

12. Partout dans le monde, l'on utilise de plus en plus les cartes de crédit, les services bancaires en ligne, l'argent mobile et les portefeuilles numériques pour régler de petits achats ou faire des transactions plus importantes. Dans de nombreux pays à faible revenu, la préférence donnée aux paiements en espèces et à réception et aux échanges en face à face peut limiter le potentiel d'expansion du commerce électronique et du commerce numérique. Le manque d'interopérabilité entre les systèmes de paiement, aux niveaux national et international, peut encore compliquer les choses et fait obstacle à l'intégration régionale et au développement d'un écosystème numérique homogène et inclusif. Dans les pays en développement, la proportion des adultes qui effectuent ou reçoivent des paiements par voie numérique est passée de 44 % en 2017 à 57 % en 2021<sup>9</sup>. Néanmoins, de grandes disparités entre les femmes et les hommes subsistent à cet égard dans plusieurs de ces pays.

## D. Cadres juridiques

13. Dans de nombreux pays en développement, il n'existe pas de législation complète et spécifique sur le commerce électronique. Une telle législation devrait notamment porter sur les contrats en ligne, la signature électronique, la protection du consommateur, la cybersécurité, la fiscalité et la confidentialité des données. En ce qui concerne la protection des données et le respect de la vie privée, 37 % des petits États insulaires en développement et 48 % des PMA ont adopté des lois. En ce qui concerne la protection du consommateur, 37 % des petits États insulaires en développement et 41 % des PMA ont adopté des lois<sup>10</sup>. Dans certains pays, les lois existantes sont obsolètes et inadaptées à la complexité des transactions en ligne. L'absence de législations et de réglementations complètes est source d'incertitude pour les entreprises et les consommateurs et, même lorsque des lois existent, elles sont souvent mal connues des acteurs du commerce électronique. En outre, les autorités judiciaires manquent souvent de capacités et de ressources dans ce domaine.

## E. Habilité numérique

14. Les nouvelles technologies numériques, telles que la robotique et l'intelligence artificielle, modifient la nature des emplois. Les employeurs sont donc en quête d'une main-d'œuvre aux compétences numériques de plus en plus étendues. Pour tirer parti de la transition numérique, il faut maîtriser, à des niveaux divers, ces compétences numériques qui recouvrent différents domaines. Or, dans les pays en développement, en particulier les PMA, une grande partie de la population manque des connaissances, des capacités et des compétences nécessaires. Le manque de connaissances peut entraver l'adoption du numérique, notamment par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et entamer la confiance des consommateurs et les rendre moins disposés à recourir au commerce en ligne. Le manque d'accès à une éducation de qualité, en particulier dans les zones rurales, aggrave encore l'impréparation au numérique. Si l'importance des compétences numériques est établie, l'on s'est moins intéressé à l'ampleur de la demande dont celles-ci font l'objet et à la manière de les transmettre.

## F. Accès au financement

15. Le manque d'accès au financement, notamment bancaire, entrave le développement des écosystèmes de commerce électronique. Il empêche l'intégration dans le secteur formel ainsi que la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il constitue donc un obstacle important, que l'on cherchera à supprimer en encourageant d'autres modes de financement, allant du capital risque au financement participatif, afin qu'un plus grand nombre d'entreprises aient les moyens de participer à l'économie numérique. Dans les pays en développement, plus de 40 % des microentreprises et des petites

<sup>9</sup> Voir <https://www.worldbank.org/en/publication/globalindex>.

<sup>10</sup> Voir <https://unctad.org/page/cyberlaw-tracker-country-detail>.

et moyennes entreprises du secteur formel accusent un déficit de financement, lequel est estimé à 5 000 milliards de dollars<sup>11</sup>. Les entreprises dirigées par des femmes sont particulièrement touchées. Elles représentent plus de 23 % du nombre des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, mais plus de 32 % de leur déficit de financement. En outre, elles ne reçoivent que 3 % du financement par capital risque. Dans les pays en développement, de nombreuses dirigeantes d'entreprises sont prises au piège du « chaînon manquant » : leurs besoins de financement sont soit trop importants pour qu'elles obtiennent des prêts par microfinancement, soit trop faibles pour être satisfaits par les moyens de financement traditionnels, dont le capital risque et le capital-investissement<sup>12</sup>.

## G. Facteurs culturels et sociaux

16. Des facteurs culturels et une résistance au changement peuvent entraver l'adoption des nouvelles technologies. Les outils et les contenus numériques peuvent être moins accessibles à certains segments de la population, faute d'exister dans les langues locales. En outre, il peut être plus difficile pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés de s'engager dans des activités numériques en raison des normes socioculturelles en vigueur, du manque de ressources économiques, des disparités en matière d'éducation et de la discrimination sur le marché du travail.

## H. Manque de statistiques

17. De nombreux pays en développement ne possèdent pas de données sur l'utilisation des TIC par les administrations, les entreprises et les ménages, parce que leurs organismes de statistique ne disposent pas de moyens financiers suffisants ni d'un personnel qualifié et que l'établissement de telles statistiques n'est guère encouragé par les responsables politiques. Étant donné la diversité et l'interdépendance des obstacles à surmonter, il importe d'adopter une stratégie globale, qui prévoit des interventions dans les domaines d'action concernés, des échanges avec le secteur privé et la société civile et, très souvent, l'appui des partenaires de développement. Il importe également d'agir collectivement, de façon coordonnée et cohérente, en renforçant les capacités des pays qui ont pu prendre du retard et en leur proposant des moyens de mieux se préparer au numérique.

# II. Outils et bonnes pratiques

## A. L'importance de l'évaluation de l'état de préparation au numérique

18. Les évaluations des écosystèmes de commerce électronique sont de précieux outils pour les décideurs. Elles leur permettent de savoir où en est le commerce électronique dans des domaines clés et dans quelle mesure les entités privées et les consommateurs y sont préparés. Elles peuvent servir à mettre en évidence et à analyser les enjeux et les perspectives pour les pays d'une même région et, partant, contribuer à l'intégration économique régionale, y compris par l'étude de questions transnationales telles que les cadres juridiques et les systèmes de paiement en ligne.

19. La CNUCED a été la première à aider les pays en développement à comprendre les défis du numérique. Grâce à ses évaluations de l'état de préparation au numérique, elle met en évidence les avantages et les inconvénients que l'adoption du commerce électronique aurait pour les pays considérés et leur fait des recommandations<sup>13</sup>. Les évaluations de l'état de préparation au numérique se font à la demande des pays et portent sur sept aspects essentiels au développement du commerce électronique, à savoir l'élaboration d'une stratégie

<sup>11</sup> Voir <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>.

<sup>12</sup> Ibid. ; voir <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/653831510568517947/msme-finance-gap-assessment-of-the-shortfalls-and-opportunities-in-financing-micro-small-and-medium-enterprises-in-emerging-markets>.

<sup>13</sup> Voir <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/etrade-readiness-assessments>.



de commerce électronique ; l'infrastructure de l'information et de la communication ; les moyens de paiement ; la facilitation du commerce et la logistique ; les cadres législatifs et réglementaires ; la formation professionnelle ; l'accès au financement. Elles servent à établir les inégalités de genre, les problèmes de mesure du commerce électronique et les besoins des populations défavorisées, par la collecte et l'analyse de données secondaires, la tenue de réunions de groupes de réflexion et de consultations multipartites, et la réalisation d'enquêtes en ligne et d'entretiens ciblés. Chaque évaluation donne lieu à la constitution d'un comité dans lequel sont représentés les principales administrations publiques afin que les problèmes et les objectifs prioritaires soient définis avec exactitude et de manière coordonnée. Elle se clôt sur des recommandations concernant les mesures à prendre pour obtenir de meilleurs résultats dans chacun des aspects considérés. Pour les décideurs, ces recommandations servent souvent à l'élaboration de stratégies et de politiques. Depuis 2017, la CNUCED a mené à bien 36 évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, dont 25 parmi les PMA et quatre parmi les petits États insulaires en développement ainsi que deux évaluations régionales, l'une pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'autre pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (fig. 3). L'analyse ci-après a été établie à partir des données d'expérience des pays et des régions dont l'état de préparation au commerce électronique a été évalué.

Figure 3  
Évaluations par la CNUCED de l'état de préparation au commerce électronique en janvier 2024



Source : CNUCED.

20. Au vu des réactions exprimées par les régions et les pays considérés, les évaluations de l'état de préparation au numérique ont été utiles aux pays, aux institutions régionales, au secteur privé et aux partenaires de développement dans leur parcours de transformation numérique, en contribuant à<sup>14</sup> :

a) Améliorer la compréhension et la sensibilisation des parties prenantes aux questions relatives au commerce électronique et à l'économie numérique ;

<sup>14</sup> Voir <https://unctad.org/publication/fast-tracking-implementation-etrade-readiness-assessments-third-edition> et éditions précédentes.



- b) Obtenir des acteurs publics et privés et des consommateurs des informations utiles pour l'élaboration de mesures et renforcer le dialogue souvent si nécessaire entre le secteur public et le secteur privé ;
- c) Intégrer le commerce électronique dans les programmes de développement nationaux et sectoriels ;
- d) Favoriser la coordination interministérielle et le dialogue entre le secteur public et le secteur privé en vue de la cohérence des politiques de commerce électronique ;
- e) Jeter les bases de stratégies et de politiques nationales qui définissent des objectifs de commerce électronique en accord avec les objectifs de développement nationaux ;
- f) Élaborer une liste de recommandations à caractère prioritaire, au moyen d'une matrice d'action que les pouvoirs publics pourront également utiliser dans leurs relations avec les partenaires de développement ;
- g) Faciliter la prise de décisions par les pays dans le contexte des négociations commerciales, notamment sur le commerce numérique ;
- h) Créer des synergies avec les partenaires de développement et guider ceux-ci dans la conception de stratégies et de programmes d'appui dans le domaine numérique.

21. Des méthodes d'évaluation comparables ont été mises au point par d'autres organisations internationales et partenaires de développement, comme le Commonwealth, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union postale universelle. On peut notamment mentionner les évaluations par pays effectuées par la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour l'économie numérique en Afrique, les évaluations de l'état de préparation au numérique du Programme des Nations Unies pour le développement et les évaluations nationales de l'écosystème numérique effectuées par l'Agence des États-Unis pour le développement international. D'autres partenaires ont collaboré avec la CNUCED ou ont utilisé sa méthode d'évaluation, par exemple le Forum des îles du Pacifique. Beaucoup de pays en développement demandent une évaluation de leur état de préparation au numérique.

## **B. Des évaluations aux plans d'action et stratégies**

22. Les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique de la CNUCED et d'autres analyses de situation sont la première étape vers l'élaboration d'un programme stratégique et global de développement du commerce électronique. L'élaboration d'un tel programme, approuvé par tous les ministères compétents, est présentée comme une nécessité à l'issue de la plupart des évaluations. La CNUCED aide les pays en développement à définir des plans d'action et des stratégies globales en faveur du commerce électronique. Certains pays demandent à la CNUCED de les aider à élaborer un plan d'action avant de formuler une stratégie. À ce jour, la CNUCED a aidé deux pays à élaborer des plans d'action et 10 pays à formuler des stratégies (fig. 4).

Figure 4

## Plans d'action et stratégies en faveur du commerce électronique soutenus par la CNUCED en janvier 2024



Source : CNUCED.

23. Un plan d'action est un outil opérationnel qui aide le pays concerné à hiérarchiser les recommandations faites à l'issue de l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique et à définir les projets qui devront être exécutés dans un délai de douze mois. Il consiste en des objectifs à court terme, vise à obtenir la coopération et le concours financier de divers partenaires et doit être flexible et rapidement adaptable aux circonstances et aux priorités.

24. Une stratégie de commerce électronique est un document d'orientation plus détaillé et officiellement approuvé par les pouvoirs publics. Généralement, elle définit une vision à long terme et une mission. Des objectifs stratégiques et des projets sont décrits dans son plan d'application et portent sur plusieurs aspects essentiels au développement du commerce électronique. Une stratégie de commerce électronique s'étend sur une période de cinq années maximum, prévoit des dispositifs de gouvernance et de suivi et d'évaluation, s'intègre dans le programme de travail des pouvoirs publics en accord avec les objectifs de développement nationaux, et tend à créer des conditions favorables au développement du commerce électronique à court et à moyen terme.

25. À ce jour, 35 pays en développement ont adopté une stratégie de commerce électronique<sup>15</sup>. Parmi les pays qui s'étaient soumis à une évaluation au début de 2024, au moins 17 avaient mis en place une stratégie, 7 étaient en train d'en élaborer une et 4 avaient exprimé la volonté de le faire<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Dans sa base de données, la CNUCED tient compte des documents d'orientation relatifs au commerce électronique, qu'ils prennent le nom de stratégie, de politique ou de plan, et non des documents d'orientation relatifs à l'économie numérique, qui ont une portée plus large.

<sup>16</sup> Une aide au développement du commerce électronique et à l'élaboration des cadres stratégiques nécessaires est également apportée par d'autres partenaires de développement, tels que le Secrétariat du Commonwealth, le Cadre intégré renforcé, l'Agence française de développement, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Centre du commerce international, et Trade Mark East Africa.

26. L'élaboration des plans d'action et des stratégies en faveur du commerce électronique doit donner lieu à plusieurs séries de consultations avec les ministères concernés, les principaux acteurs du secteur privé et de la société civile, et les partenaires de développement. Il importe que ces plans d'action et stratégies tiennent dûment compte des aspects pertinents dans toute leur diversité. Il importe également que tous les acteurs et parties prenantes soient mobilisés afin que les différents projets et réformes prioritaires soient menés plus efficacement.

27. Dans de nombreux pays en développement, le manque de coordination entre les ministères peut provoquer un certain flou quant à la répartition des responsabilités dans l'exécution des plans d'action et des stratégies en faveur du commerce électronique. Souvent, cela se traduit par des problèmes de gouvernance et de coordination. Au vu de ce qui s'est passé dans les pays qui ont reçu l'aide de la CNUCED, il semble essentiel que les réformes nécessaires au développement du commerce électronique se fassent à l'initiative des plus hautes autorités de l'État, notamment de la présidence, de la vice-présidence ou du Cabinet du Premier Ministre, et sous la direction du ministère du commerce. D'autres ministères, organismes et départements devraient intervenir tout au long du processus, en particulier les ministères chargés des TIC ou de la transition numérique, de la planification et du développement (y compris le bureau central de statistique), de la fonction publique, des finances, de la sécurité nationale, du travail, du développement des petites entreprises, des femmes, des affaires juridiques, et des douanes.

28. Au Cambodge, le Premier Ministre préside le Conseil national de l'économie et de la société numériques, et le Ministre du commerce s'occupe de faire des transactions électroniques un moteur du commerce et de la croissance économique. Le Gouvernement a donné suite en priorité à la recommandation relative à l'élaboration d'une stratégie nationale de commerce électronique. Cette stratégie a été lancée en 2020 et est défendue par le Ministère du commerce, qui a cherché à mobiliser largement le secteur privé. Elle vise à doter le pays d'un écosystème de commerce électronique qui soit inclusif et harmonisé. En outre, le Cambodge a adopté un cadre stratégique à long terme pour l'économie et la société numériques, qui couvre la période 2021-2035<sup>17</sup>.

29. La transition numérique de l'économie, en particulier les réformes nécessaires au développement du commerce électronique, nécessite des moyens humains et financiers. Dans la plupart des pays en développement, ces moyens sont insuffisants et leur affectation peu prévisible, en raison de l'existence de priorités concurrentes. Il est donc important que le ministère du plan et/ou des finances soit tout de suite associé à l'élaboration de la stratégie afin que les réformes et leurs effets potentiels soient bien compris et comptabilisés dans le budget national. Cela permet en outre d'évaluer le déficit de financement par les pouvoirs publics et de chercher à le combler auprès de donateurs.

30. Pour de nombreuses raisons, il est souhaitable que les réformes à mener soient déterminées dans le cadre de discussions multipartites. De cette façon, les différentes parties prenantes pourront exprimer leur avis dès la phase de définition des priorités et des objectifs stratégiques. En outre, il sera ainsi possible de renforcer la cohérence entre les mesures qui sont prises par différents ministères dans différents secteurs de l'économie, en particulier entre les mesures sectorielles relatives au commerce électronique, comme celles qui visent à étendre l'accès aux infrastructures de l'information et de la communication ou aux systèmes de paiement en ligne. Il sera souhaitable de renforcer aussi la cohérence entre les mesures dont la portée dépasse le commerce électronique et s'étend, par exemple, à la transition numérique ou à la promotion du commerce.

31. Au Sénégal, le Ministère du commerce s'est appuyé sur l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique effectuée par la CNUCED pour élaborer la stratégie nationale de développement du commerce électronique, qui a contribué à une plus grande cohérence entre les mesures menées dans différents domaines, depuis la construction d'infrastructures de l'information et de la communication et l'augmentation de la capacité de production d'électricité jusqu'à la promotion de l'entrepreneuriat numérique grâce à la loi de 2020 sur la création et la promotion de la start-up. Au Togo, les autorités ont su tirer parti des

<sup>17</sup> Voir <https://unctad.org/publication/fast-tracking-implementation-etrade-readiness-assessments-second-edition> et <https://digitaleconomy.gov.kh/about/debc?lang=en>.

discussions entre le secteur public et le secteur privé au sujet du commerce électronique. Elles ont mis le renforcement du dispositif juridique de protection des données et l'amélioration de l'infrastructure de cybersécurité au premier rang des priorités, ce qui a conduit à l'adoption de nouvelles lois et à la création d'un organisme chargé des cybermenaces. En outre, de nouveaux investissements privés, une concurrence accrue et un meilleur accès à l'électricité ont eu des effets favorables sur la connectivité. L'autorité des télécommunications a pris des mesures afin de rendre l'utilisation d'Internet plus abordable et la coopération public-privé a permis au pays de réaliser son potentiel de commerce électronique et de commercialiser ses produits sur les marchés en ligne. En 2021, le Ministère du commerce a approuvé une stratégie nationale de commerce électronique, qui vise à développer rapidement et de manière coordonnée un écosystème de commerce électronique dans le pays<sup>18</sup>.

### C. Mener à bien les réformes

32. Une étude diagnostique, un plan d'action ou une stratégie peuvent fournir des informations précieuses et des orientations pour les réformes à mener, mais il faut encore que les mesures qui ont été signalées comme prioritaires soient bel et bien appliquées.

33. À cet égard, il est notamment essentiel que les réformes bénéficient d'un soutien constant au plus haut niveau de l'État. Il faut un champion à la cause. Les ministères du commerce sont souvent les mieux placés pour jouer ce rôle et agissent parfois en étroite collaboration avec les ministères des TIC. Comme la plupart des pays partenaires de la CNUCED l'ont relevé, il est généralement souhaitable que l'exécution des réformes multidimensionnelles nécessaires au développement du commerce électronique soit confiée à un service spécifique, doté des ressources humaines et financières appropriées. Cela facilite en outre la coordination avec les diverses institutions des secteurs public et privé, les organisations de la société civile et les partenaires de développement. Dans l'idéal, compte tenu de la nature transversale du commerce électronique, ce service chargé de l'exécution des réformes devrait être créé par décret, relever d'un ministère et disposer de son propre secrétariat. Il pourrait succéder au comité créé pendant l'évaluation ou l'élaboration de la stratégie. Il aiderait à améliorer la communication, à mettre fin au cloisonnement et à mieux préserver les réformes en cas de remaniements ministériels.

34. En ce qui concerne les bonnes pratiques de mise en œuvre susmentionnées, la CNUCED a recensé de nombreux exemples de pays en développement qui se sont dotés d'un groupe de travail, d'un comité de haut niveau ou d'un autre organe composé de représentants des ministères chargés de l'élaboration et de l'application des politiques de commerce électronique. La forme de cette entité interministérielle dépendra du cadre politique, législatif et institutionnel du pays. Sa composition, sa taille, son objet et ses méthodes de travail, entre autres éléments statutaires, devront être établis clairement. Son objet pourra notamment être de veiller à ce que les réformes, notamment celles qui sont prévues par un plan d'action ou une stratégie, soient mises en œuvre efficacement et dans les délais, de garantir la coordination entre les institutions et la cohérence entre les réformes, de dialoguer avec les parties prenantes, y compris le secteur privé, et de les associer à l'élaboration des politiques, et de créer des conditions propices à l'application globale et pérenne des politiques. Entre autres pays qui se sont dotés d'organes d'exécution, on peut mentionner<sup>19</sup> :

a) Le Bhoutan, où un groupe de travail créé en 2019 par la Division de la stratégie et du plan du Ministère de l'économie et composé de représentants du secteur public, du secteur privé et des organismes de réglementation a contribué à renforcer le cadre de gouvernance du commerce électronique et à élaborer la politique nationale de commerce électronique en 2021 ;

<sup>18</sup> Voir <https://unctad.org/publication/fast-tracking-implementation-etrade-readiness-assessments-second-edition> et <https://unctad.org/publication/fast-tracking-implementation-etrade-readiness-assessments-third-edition>.

<sup>19</sup> Ibid.

b) Le Botswana, où la stratégie de commerce électronique, approuvée par le Parlement en 2022, a conduit à la création d'un comité exécutif national du commerce électronique, soutenu dans ses travaux par un comité technique ;

c) Les Tonga, où un sous-comité national du commerce électronique a aidé à accroître la transparence et à créer un espace de dialogue entre le secteur public et le secteur privé ;

d) Les Tuvalu, où le comité national du commerce électronique est composé de représentants des différents services ministériels et autres parties prenantes, dont les principales missions et activités doivent être en accord avec ses objectifs et fonctions. Des acteurs non gouvernementaux peuvent participer aux travaux par l'intermédiaire d'un organe consultatif ou d'un groupe d'experts.

35. Pour que l'organe d'exécution soit efficace, il faut que, dès sa création, ses participants acquièrent le même niveau de compréhension des questions transversales relatives au commerce électronique, y compris celles qui ne sont pas directement liées à leur domaine d'expertise. Par exemple, au Kenya, après le lancement de la stratégie nationale de commerce électronique en décembre 2023 et la désignation des membres du comité national de développement du commerce électronique, la CNUCED a organisé un atelier qui devait sensibiliser les participants à l'importance du comité, à leur contribution à la coordination et aux outils d'exécution.

36. Dans certains pays, par exemple au Niger et aux Tuvalu, des groupes de travail ont été mis en place pour promouvoir le dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Ceux-ci permettent aux acteurs non gouvernementaux, tels que les groupes de consommateurs, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, de s'exprimer sur la conception et la mise en application de certains projets et textes réglementaires. Ils peuvent réunir des experts techniques, des agents de différents ministères et des représentants du secteur privé. Ils fournissent un appui et des connaissances spécialisées qui pourront aider à la formulation et à la mise en œuvre de mesures, de lois et de dispositions réglementaires relatives au commerce électronique, à la mobilisation de ressources, à la sensibilisation et au rapprochement des entités des secteurs public et privé.

37. Au niveau régional, toute stratégie de commerce électronique est généralement élaborée sous la direction du secrétariat d'une communauté économique régionale et avec la participation des organismes régionaux concernés. L'exécution des réformes pourra obéir à la même organisation. Par exemple, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique a pris des dispositions pour établir un cadre de gouvernance et contribuer à la mobilisation des parties prenantes et à la coopération entre les partenaires de développement (encadré 1).

#### Encadré 1

#### **Secrétariat du Forum des îles du Pacifique : gouvernance et coopération au service du commerce électronique**

En 2021, les ministres du commerce du Forum des îles du Pacifique ont approuvé une stratégie et un document d'orientation visant à transformer l'économie de la région Pacifique en permettant à toutes les personnes physiques et morales de participer activement au commerce électronique national et international. Les ministres ont chargé le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique de coordonner la mise en œuvre de la stratégie. Le Forum a mis en place un certain nombre de mécanismes et de processus de gouvernance à des fins de coordination et de coopération accrue entre les pays membres et les partenaires.

Par exemple, le Comité du Pacifique chargé du commerce électronique a pour objet d'appuyer, d'orienter et de surveiller la mise en œuvre de la stratégie, de veiller à l'application effective des mesures en temps voulu et à la réalisation des objectifs fixés. Il compte pour observateurs un certain nombre d'organisations régionales et internationales et de partenaires de développement.

L'Alliance du Pacifique pour le commerce électronique est un réseau régional qui doit permettre aux pays de la région de savoir mieux utiliser le commerce électronique et en tirer avantage, grâce au soutien de partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, conformément à la stratégie. Inspirée par l'initiative eTrade for All de la CNUCED, l'Alliance du Pacifique

pour le commerce électronique cherche à créer des synergies et à éviter le chevauchement d'activités entre les institutions qui la composent. Elle est ouverte à tous les organismes régionaux et internationaux qui mettent en œuvre ou souhaitent mettre en œuvre les mesures prévues dans la stratégie.

En décembre 2022, le Comité du Pacifique chargé du commerce électronique a décidé de mettre en place deux sous-comités du commerce électronique, l'un pour les partenaires de développement et l'autre pour le secteur privé. Le premier sous-comité permet aux donateurs et aux organes d'exécution de dialoguer, d'interagir et de s'entretenir du développement du commerce électronique et appuie, par ses services consultatifs, le Comité du Pacifique chargé du commerce électronique. Le second sous-comité réunit des représentants des chambres de commerce et d'industrie nationales.

Lancé en 2022, le portail du Pacifique sur le commerce électronique rassemble toutes les informations concernant le développement du commerce électronique dans la région. Il constitue la première base de données statistiques régionales sur le commerce électronique et doit servir à l'élaboration des politiques.

Source : CNUCED. Voir <https://pacificcommerce.org/about/>.

38. Le programme de mise en œuvre est un élément important, car il doit définir les responsabilités des organes d'exécution, les délais, les indicateurs de référence et les principaux indicateurs de résultats. Son élaboration est souvent compliquée par l'absence de données de référence et de statistiques officielles dans de nombreux domaines. Ce manque de données statistiques peut fausser l'étude d'impact qui devra être réalisée à l'issue de la phase de mise en œuvre.

39. Par souci de la bonne exécution des réformes, la CNUCED a mis au point le « e-trade reform tracker ». Cet outil Web de gestion des projets et de renforcement des capacités, inspiré de celui déjà mis en place pour le suivi de la facilitation du commerce, est destiné à aider les comités nationaux de commerce électronique ou leurs équivalents à coordonner la mise en œuvre des mesures recommandées à l'issue des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique ou des mesures prioritaires énoncées dans les plans d'action ou les stratégies en faveur du commerce électronique (encadré 2).

#### Encadré 2

##### **Outil de suivi des réformes en faveur du commerce électronique**

Grâce au « e-trade reform tracker », il est possible de savoir comment les tâches sont réparties, où en est leur exécution et si les résultats attendus seront obtenus dans les délais. Il est aussi possible de s'informer sur la participation des partenaires de développement et, partant, sur la mobilisation des ressources. Pour une meilleure gestion des connaissances et un partage des informations plus efficace et plus transparent, le « e-trade reform tracker » permet de télécharger et de stocker des documents tels que des comptes rendus de réunions, des programmes de travail et des rapports. En outre, il facilite la communication et les interactions entre les utilisateurs des différents organes d'exécution.

Il a été élaboré avec le concours des coordonnateurs désignés dans les pays partenaires de la CNUCED et sera mis à l'essai en 2024. Par l'enregistrement précis des données, il devrait permettre de connaître les résultats et les effets des mesures mises en œuvre en temps réel.

Source : CNUCED.

40. D'autres outils interactifs permettent de partager l'information, de faciliter la communication et la collaboration entre les différents services ministériels, de contribuer à la planification et au suivi des tâches, d'améliorer la gestion des ressources et de garantir une approche globale de la mise en œuvre. Par exemple, le Centre du commerce international a mis au point un outil Web qui permet de gérer en temps réel les stratégies de développement du commerce, en complément des autres outils de suivi que les pays peuvent déjà avoir mis en place à des fins de transparence et de responsabilisation<sup>20</sup>. En Allemagne, la GIZ prévoit

<sup>20</sup> Voir <https://intracen.org/resources/tools/strategies-implementation-management-tool>.

de créer un outil en ligne qui aide les États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est à rendre compte de leurs progrès dans l'exécution de la stratégie de commerce électronique adoptée par le Conseil des ministres de la Communauté en 2022<sup>21</sup>.

### III. La coopération internationale au service d'une préparation plus rapide au numérique

41. De nombreux pays en développement peu préparés au numérique auront besoin d'une plus grande aide technique et financière de la part de la communauté internationale pour pouvoir tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique. Par ailleurs, il est important que ces pays participent à la définition des objectifs à atteindre et des mesures à privilégier au niveau mondial pour que la transition numérique profite au plus grand nombre.

42. Malgré une évolution positive, les apports financiers de la communauté internationale restent insuffisants. Selon les estimations de la CNUCED, les engagements pris dans le domaine des TIC au titre de l'initiative Aide pour le commerce sont passés de 1,5 milliard de dollars en 2019 à 2,2 milliards de dollars en 2021, soit 4,1 % du total des engagements<sup>22</sup>.

43. De nombreux pays en développement reçoivent une aide technique et financière internationale pour mener les réformes nécessaires au développement du commerce électronique. Néanmoins, le manque de ressources reste très problématique, d'autant que les pays en développement ont vu leur marge d'action budgétaire se rétrécir et leur dette augmenter ces dernières années et ont donc plus de mal à mobiliser des ressources intérieures.

44. En plusieurs occasions, il a été établi qu'il fallait renforcer la coopération et la coordination internationales et allouer plus de ressources à la préparation au numérique afin que la transition numérique profite à tous, rapidement et effectivement. En 2022, dans son rapport *Notre programme commun*, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proposé d'élaborer un pacte numérique mondial « établissant des principes partagés visant à rendre le monde numérique de demain ouvert, libre et sûr pour tous »<sup>23</sup>. Il est plus urgent que jamais de travailler ensemble, d'éviter la fragmentation, de partager les connaissances et d'aligner les politiques afin d'apporter une réponse commune aux questions complexes posées par la transition numérique et, partant, d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable. En septembre 2023, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a mis en place un guichet sur la transformation numérique, qui devait offrir un nouveau moyen de libérer la puissance du numérique et d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable<sup>24</sup>. Le Fonds tend à renforcer les partenariats, en tirant parti des projets menés dans le domaine numérique par les entités des Nations Unies, les commissions régionales et d'autres partenaires, à rechercher des fonds catalytiques et à produire des effets à plus grande échelle, en vue d'une transition numérique plus rapide et plus inclusive.

45. Il importe de renforcer la coopération internationale afin que l'avenir du commerce électronique et de l'économie numérique se décide à l'issue de débats approfondis et diversifiés entre de nombreuses parties prenantes. Il est essentiel que les États membres puissent partager leurs données d'expérience et apprendre les uns des autres, et le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique leur en donne la possibilité. La Semaine de l'économie numérique de la CNUCED est aussi un bon moyen d'engager un dialogue constructif et inclusif. Elle est devenue un forum mondial de premier plan, où des ministres, des hauts fonctionnaires, des dirigeants et autres représentants d'entreprises, des organisations internationales, des universitaires et des membres de la société civile peuvent discuter de la transition numérique sous l'angle du développement<sup>25</sup>.

<sup>21</sup> Informations communiquées par GIZ Kenya.

<sup>22</sup> Voir <https://unctad.org/publication/e-commerce-and-digital-economy-programme-year-review-2022>.

<sup>23</sup> Voir <https://www.un.org/techenvoy/global-digital-compact>.

<sup>24</sup> Voir <https://press.un.org/en/2023/sgsm21660.doc.htm>.

<sup>25</sup> Voir <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/unctad-eweek>.



46. La coopération internationale se manifeste aussi dans les activités de recherche et de renforcement des capacités. Dans le domaine des statistiques, la CNUCED coopère de plus en plus avec des partenaires tels que les commissions régionales et la Division de statistique de l'ONU, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce, dans ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ; lesquelles consistent notamment en l'organisation de formations à l'établissement de statistiques sur l'économie numérique, le commerce électronique et le commerce numérique, grâce auxquelles les pays et les régions bénéficiaires pourront prendre des décisions plus éclairées face au défi du numérique. Chaque année, le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, qui relève du Groupe intergouvernemental d'experts, se réunit dans le but de promouvoir la coopération et d'améliorer la disponibilité, la qualité, la comparabilité et la pertinence des statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique dans les pays en développement. À l'issue de sa dernière session en date, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, il a formulé des recommandations à l'intention du Groupe intergouvernemental d'experts et a notamment demandé que la communauté internationale contribue davantage au perfectionnement des méthodes, au renforcement des capacités, à la formation et à l'assistance technique afin que les pays disposent de statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique à partir desquelles ils pourront élaborer leurs politiques<sup>26</sup>.

47. Partout dans le monde, la croissance du commerce électronique et du commerce numérique soulève des questions inédites en matière de réglementation. Pour parvenir à un développement inclusif et durable, il importe de répondre à ces questions, non seulement par des mesures nationales, mais aussi par une collaboration internationale. Ces questions touchent notamment aux flux de données transfrontières, à la concurrence, à la protection du consommateur en ligne, aux paiements électroniques et à la fiscalité. Certaines concernent directement le commerce électronique et le commerce numérique, d'autres, la transformation numérique et ses conséquences dans un sens plus large.

48. En ce qui concerne les flux de données transfrontières, la gouvernance mondiale des données doit être équilibrée et tendre à la fois à garantir une circulation aussi libre que possible des données d'un pays à l'autre et à répondre aux problèmes de politique publique. Pour que les débats régionaux et mondiaux sur cette question aboutissent à des résultats inclusifs, les pays en développement doivent non seulement pouvoir y assister, mais y participer activement. Tous les pays doivent consacrer plus de ressources au renforcement de leurs capacités de créer et de capter de la valeur à partir des données, mais un grand nombre d'entre eux, en particulier les PMA, ne disposent pas de ressources financières, techniques ou d'autre nature à la hauteur de leurs besoins. La communauté internationale peut aider à l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires et de stratégies nationales qui permettront de mettre les données et les flux de données au service du développement économique, tout en respectant les droits de l'homme et en tenant compte de diverses questions de sécurité<sup>27</sup>.

49. En ce qui concerne la concurrence, les caractéristiques des marchés numériques, notamment les effets de réseau et les économies d'échelle et de gamme, font craindre une emprise sur le marché et des comportements anticoncurrentiels. Les pays du monde entier s'efforcent de parer ces problèmes en adaptant leurs cadres juridiques et en renforçant l'application des lois contre les pratiques anticoncurrentielles. Il faut poursuivre les efforts visant à favoriser les échanges d'informations et de connaissances, les mesures collectives lorsque cela est possible, les démarches innovantes et la formation de consensus, afin de promouvoir la concurrence sur les marchés numériques. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, dans le cadre duquel tous les pays peuvent s'exprimer, a un rôle à jouer à cet égard.

<sup>26</sup> TD/B/EDE/7/3.

<sup>27</sup> CNUCED, 2021, *Rapport sur l'économie numérique 2021, Flux transfrontières de données et développement : À qui profitent ces flux ?* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.21.II.D.18, Genève).

50. En ce qui concerne la protection du consommateur en ligne, l'inadéquation des politiques et des réglementations et le manque de moyens pour leur application effective entament la confiance dans l'économie numérique. Pour que l'environnement numérique soit plus inclusif et plus sûr pour les consommateurs, il est essentiel de légiférer, de faire appliquer les dispositions adoptées et de régler les différends internationaux. En particulier, il faut remédier au manque d'information et d'éducation des consommateurs en ligne, à la publicité mensongère, à la dangerosité des produits, aux défaillances de sécurité des systèmes de paiement, à la collecte et à l'utilisation des données personnelles sans l'autorisation des clients et à l'inadéquation des mécanismes de règlement des différends et de réparation. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, dans le cadre duquel tous les pays peuvent s'exprimer, a un rôle à jouer à cet égard.

51. La coopération internationale est une nécessité pour réglementer plus efficacement les paiements électroniques au niveau international et, ce faisant, favoriser le commerce numérique. L'interopérabilité des systèmes de paiement est essentielle pour rendre les virements électroniques internationaux plus rapides et renforcer la confiance des consommateurs. L'adhésion aux normes internationales de sécurité des paiements peut contribuer à rendre les virements électroniques internationaux plus efficaces<sup>28</sup>.

52. La fiscalité est un autre domaine dans lequel une plus grande coopération s'impose. La croissance du commerce électronique et du commerce numérique ainsi que l'évolution des modèles économiques ont créé des difficultés inédites de gestion et d'application des régimes fiscaux, lesquelles s'expliquent notamment par la nature multi-juridictionnelle des transactions et l'anonymat potentiel des parties. Les taxes et impôts nationaux, en particulier la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les biens et services, sont devenus une source de recettes publiques plus importante<sup>29</sup>. Le respect et la gestion de la taxe sur la valeur ajoutée posent des problèmes, en particulier dans les pays à faible revenu et dans le cas de vendeurs non résidents. Les dispositions existantes ne permettent généralement pas de taxer les biens et les services comme il convient lorsque les fournisseurs n'ont pas de présence physique dans le pays du client, ce qui entraîne des pertes fiscales importantes. La réforme de la taxe sur la valeur ajoutée engagée en réaction à la croissance du commerce électronique et du commerce numérique n'a pas encore porté ses fruits<sup>30</sup>. Pour remédier à la situation et augmenter leurs recettes publiques, les pays en développement ont besoin d'une assistance technique et d'investissements substantiels qui leur permettront de moderniser leurs systèmes fiscaux et, en particulier, de les adapter à la vente de services en ligne et aux produits numériques. Les pays en développement peuvent bénéficier de services consultatifs et techniques auprès d'organisations internationales et régionales telles que le Forum sur l'administration fiscale africaine, le Centre interaméricain des administrations fiscales et la Banque mondiale, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques par l'intermédiaire de « boîtes à outils numériques sur la TVA » pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

#### **IV. Le rôle des partenariats et de la coordination dans l'accélération de la préparation au numérique**

53. La coordination et les partenariats internationaux sont essentiels pour accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique. Par la voie d'une aide au renforcement des capacités et de dispositifs de coordination, ils peuvent faciliter la mobilisation des ressources et aider les pays dans leur transition numérique. Une coordination efficace des donateurs est essentielle, car si la demande de financement du développement reste constante dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, les ressources des donateurs sont limitées. Entre autres initiatives de coordination, on peut

<sup>28</sup> Voir <https://unctad.org/publication/digital-trade-development>.

<sup>29</sup> Publication de la CNUCED sur la fiscalité indirecte du commerce électronique et du commerce numérique et ses conséquences pour les pays en développement, à paraître.

<sup>30</sup> Voir <https://www.imf.org/en/Publications/IMF-Notes/Issues/2023/09/07/Fiscal-Revenue-Mobilization-and-Digitally-Traded-Products-Taxing-at-the-Border-or-Behind-It-538487>.

mentionner la plateforme d'échange entre donateurs de la Digital Impact Alliance, la plateforme de coopération numérique « Digital for Development Hub » de l'Union européenne et le programme de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique, créé en 2021 par le conseil consultatif des principaux donateurs, qui compte parmi ses nouveaux membres l'Allemagne, l'Australie, le Royaume des Pays-Bas, la Suède et la Suisse<sup>31</sup>.

54. Si la coordination et la coopération ne sont pas optimales entre les partenaires de développement et avec eux, les interventions risquent d'être fragmentées. En l'absence de coordination internationale, un pays devra peut-être faire appel à plusieurs partenaires de développement qui fournissent des activités d'assistance technique comparables. Il est donc indispensable d'augmenter les possibilités de synergies grâce à des partenariats auprès d'organisations capables de fournir des services d'experts et d'assistance complémentaires. Cela permettra de créer un environnement numérique inclusif et intégré et de maximiser les effets sur le terrain.

55. Au niveau national, des efforts visant à améliorer la coordination entre les entités des Nations Unies et les partenaires de développement sont faits sous la direction des coordonnateurs régionaux ; ceux-ci jouent un rôle clef en s'assurant que les projets engagés à l'échelle du système des Nations Unies et les interventions des partenaires de développement sont en accord avec les programmes de développement nationaux. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sert à encourager la collaboration entre les pays et le système des Nations Unies pour le développement et à repérer les domaines d'action prioritaires.

56. L'initiative eTrade for All a son importance dans la promotion de la coopération et du dialogue. Elle a été mise en place en 2016 dans le but de faciliter les synergies entre les membres et de permettre aux pays de savoir plus facilement de quelles activités d'assistance ils pouvaient bénéficier selon les domaines d'action prioritaires. Y participent actuellement 35 partenaires, qui sont portés par la même volonté de faire de la transition numérique un facteur de développement et qui, par souci d'efficacité, mettent leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources en commun pour atteindre cet objectif. L'initiative eTrade for All tend à renforcer la coopération internationale et à mettre fin aux cloisonnements grâce à un pôle d'information qui permet de prendre connaissance de l'actualité, des manifestations, des cours et des publications des différents partenaires. Ces partenaires jouent un rôle essentiel dans de nombreuses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par la CNUCED, notamment les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, l'initiative eTrade for Women sur le commerce électronique pour les femmes et la Semaine de l'économie numérique.

57. La CNUCED a mis en place un dispositif qui aide les pays à mener à bien les réformes nécessaires au développement du commerce électronique (encadré 3) et dans lequel les hauts fonctionnaires des ministères du commerce ou d'autres entités de premier plan jouent un rôle déterminant. Ces spécialistes du commerce électronique sont à la fois les contributeurs et les bénéficiaires des examens qui sont effectués régulièrement dans le but de déterminer où les pays en sont de leurs réformes et s'ils ont besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles pour les mener à bien dans le respect des principes d'appropriation nationale, d'inclusion et de gestion axée sur les résultats. Ils sont encouragés à partager leurs connaissances empiriques et leurs bonnes pratiques concernant la préparation au numérique et se réunissent régulièrement. En outre, le dispositif de la CNUCED aide les pays à mobiliser les partenaires de développement afin que les mesures prioritaires soient mises en œuvre plus rapidement, et fournit un outil de suivi utile aux uns et aux autres.

<sup>31</sup> Les autres donateurs qui contribuent aux travaux de la CNUCED sur la mise en œuvre des réformes en faveur du commerce électronique sont l'Australie, la Chine, la GIZ, la République de Corée, la Commission européenne et la Banque africaine d'import-export.

## Encadré 3

**Dispositif d'aide au développement du commerce électronique de la CNUCED et partage de données d'expérience entre spécialistes**

Depuis 2020, à des fins de partage de données d'expérience et de renforcement des capacités, la CNUCED organise des ateliers à l'intention des coordonnateurs désignés dans les pays qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'état de préparation au numérique ou qui ont élaboré un plan d'action ou une stratégie en faveur du commerce électronique. Ces ateliers permettent de créer des synergies entre les coordonnateurs et les partenaires, d'établir des relations de collaboration entre les parties prenantes nationales, de réfléchir à la manière de faciliter l'application des réformes recommandées et de mobiliser pour le commerce électronique. Ils permettent aussi aux pays de comparer leurs expériences et de repérer des bonnes pratiques, et de trouver des moyens d'améliorer l'assistance fournie par la CNUCED et d'autres partenaires de développement, tels que les membres de l'initiative eTrade for All, les donateurs et les bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies. Le prochain atelier doit se tenir en mai 2024. Il prévoit une séance de formation interactive à l'utilisation de l'outil de suivi des réformes « e-trade reform tracker ».

Le dispositif vise à aider les pays en développement à progresser dans leurs réformes, notamment en ce qui concerne la législation, la concurrence, la protection du consommateur et la facilitation du commerce, en s'appuyant sur des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED, dont le Système douanier automatisé et le Programme de facilitation des affaires. En outre, la CNUCED fournit des services consultatifs sur le commerce électronique et les négociations commerciales ainsi que des études sur des questions allant de la fiscalité à la mesure de la valeur du commerce électronique, qui sont pour beaucoup dans l'accélération de la préparation au numérique.

*Source* : CNUCED. Voir <https://unctad.org/publication/fast-tracking-etrade-readiness-assessment-implementation-snapshot-unctads-support>.

58. Forte de son expérience, la CNUCED propose des outils et des bonnes pratiques. Elle insiste sur la nécessité d'associer diverses parties prenantes, dont les institutions publiques nationales, les partenaires de développement et les bureaux des coordonnateurs régionaux, aux réformes en faveur du commerce électronique. Elle montre comment la coopération internationale peut aider les pays en développement à tirer le meilleur parti du commerce électronique et souligne l'importance de la collaboration, des partenariats internationaux, des échanges de connaissances et de la mobilisation des ressources. Par la collaboration, les pays peuvent se préparer plus efficacement à la transition numérique et mettre le potentiel transformateur du commerce électronique et du commerce numérique au service d'un développement durable et inclusif.